



Digues de protection de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes-Plage

CLE du 11 juillet 2025



Politique de gestion des inondations du territoire Orb-Libron

Non aggravation de l'aléa,
Préservation des fonctionnements naturels

Amélioration de la gestion de crise, Réduction de la vulnérabilité des enjeux, Sécurisation des zones protégées

SAGE Orb Libron (2018)
Contrats de rivière

SLGRI Orb Libron Hérault (2017)
PAPI 2024-2029

Actions phares

- Définition de l'espace de bon fonctionnement
- Plans pluriannuels d'entretien des ripisylves
- Opérations de restauration morphologique
- Plan de gestion du delta de l'Orb...

Actions phares

- Connaissance de l'aléa torrentiel
- Amélioration de la connaissance du risque de submersion marine
- Elaboration d'un programme de réduction de la vulnérabilité
- Poursuite du programme de protection de la basse vallée l'Orb...

Lien avec l'aménagement du territoire

Avis de la CLE sollicité dans le cadre de la procédure d'autorisation des projets soumis à autorisation

Phase amont : avis technique de l'EPTB sur la complétude des dossiers (analyse de la compatibilité du projet avec le SAGE, prise en compte de la SLGRI)

Phase instruction après dépôts des dossiers : avis formel de la CLE sur la compatibilité des projets avec le SAGE

Calendrier : automne 2025.

Protection contre les inondations dans le delta de l'Orb

- 1) Rappel du contexte
- 2) Avancement du projet de digue de Villeneuve-les-Béziers
- 3) Avancement du projet de digue de Portiragnes Plage

Une forte vulnérabilité du delta de l'Orb

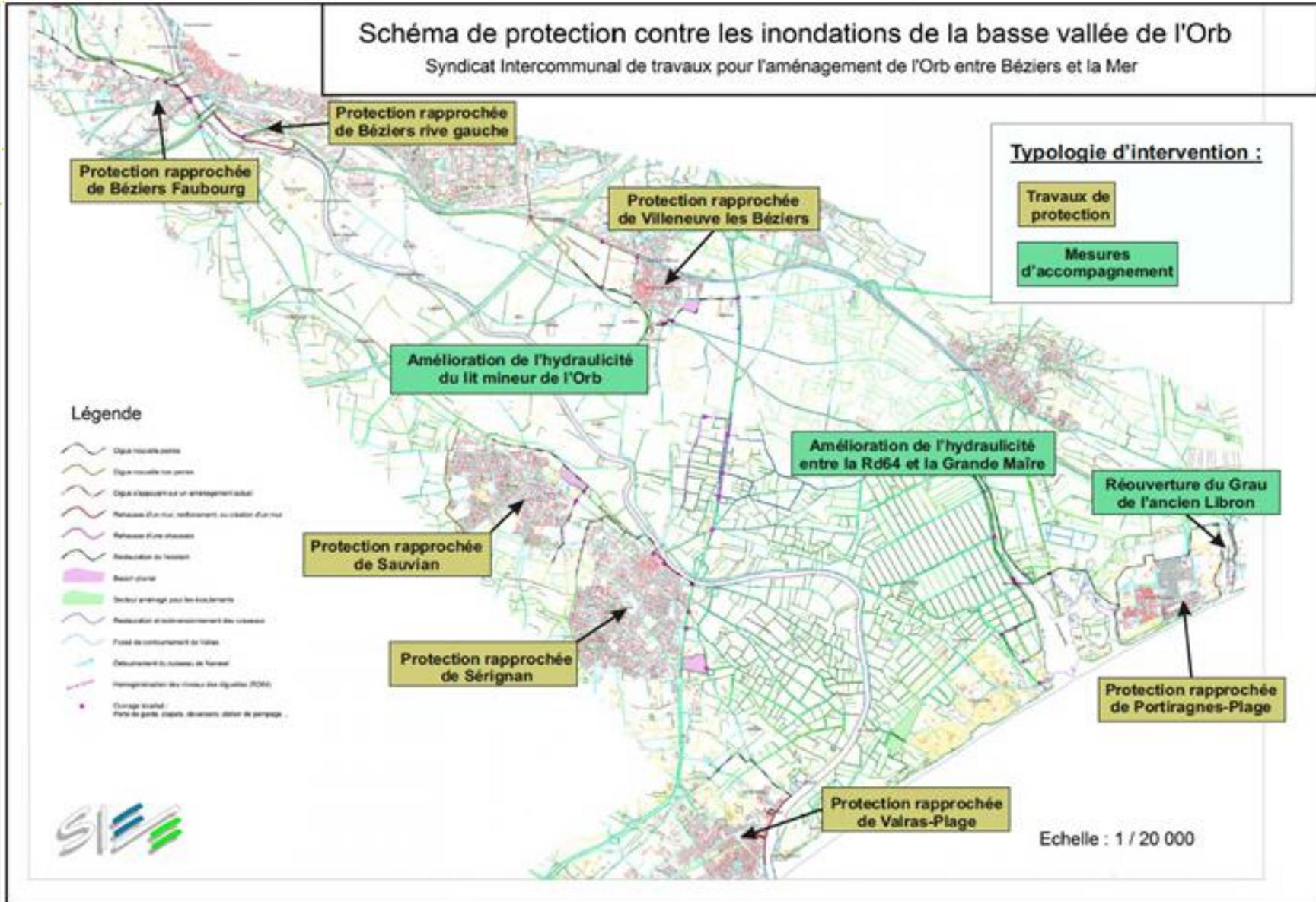
Dommages liés aux crues 12/1995 et 01/1996 :

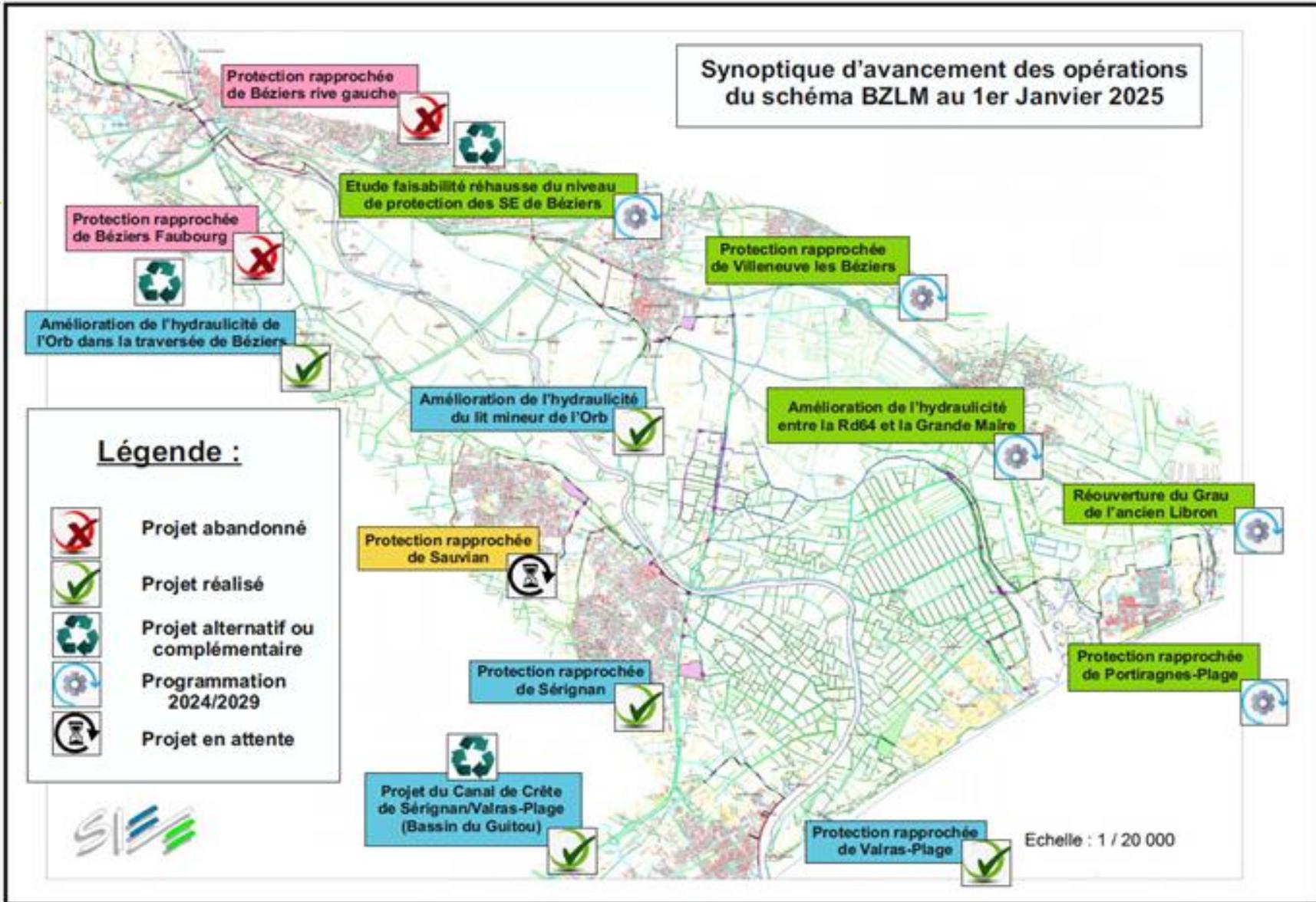
- 18 M d'€ équipements publics
- 5 M d'€ agriculture
- 15 M d'€ particuliers
- 200 entreprises touchées...

Malgré l'urgence à réaliser les travaux : phase d'étude sur l'ensemble du bassin versant

Solutions retenues combinant actions à l'échelle bassin versant et actions locales

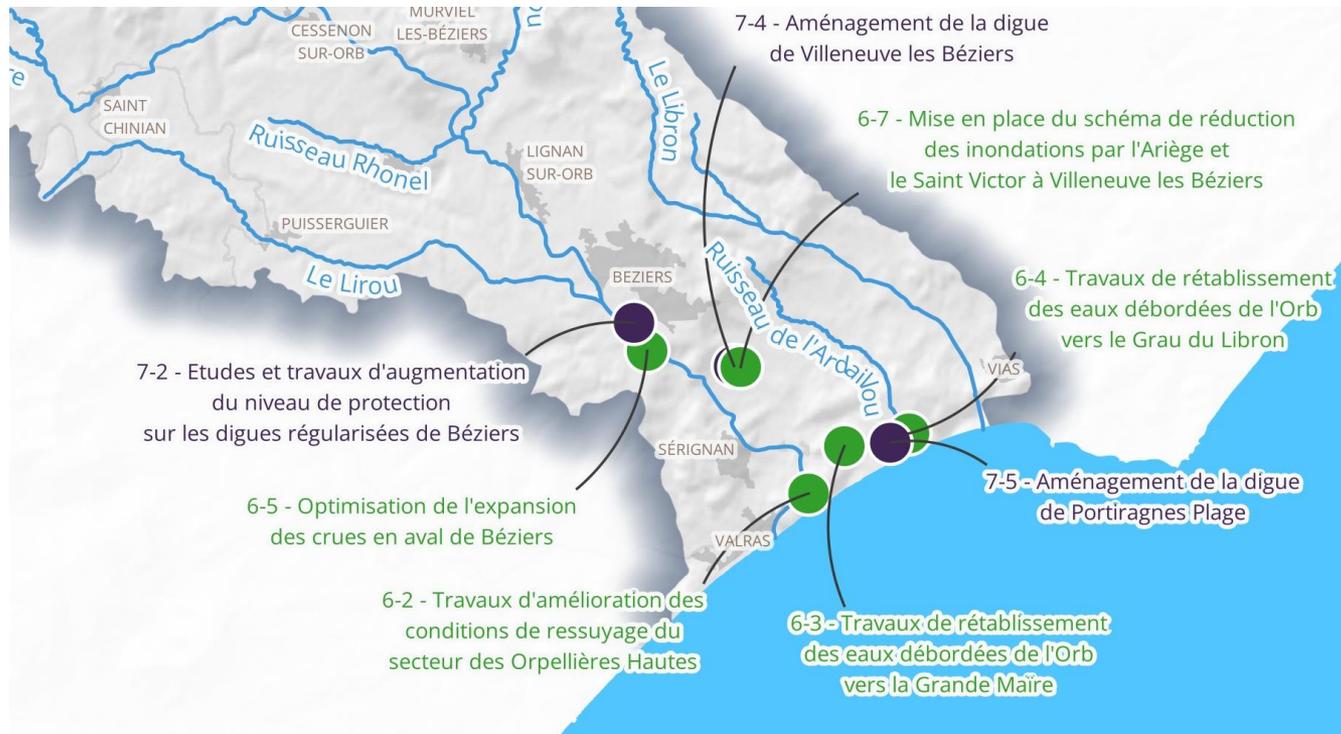






Le PAPI Orb Libron 2024-2029 permet de poursuivre la mise en œuvre du Schéma Béziers la Mer par :

- la réalisation des protections de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes Plage
- les travaux sur les digues de Béziers rive gauche
- les travaux inscrits au plan de gestion du delta de l'Orb

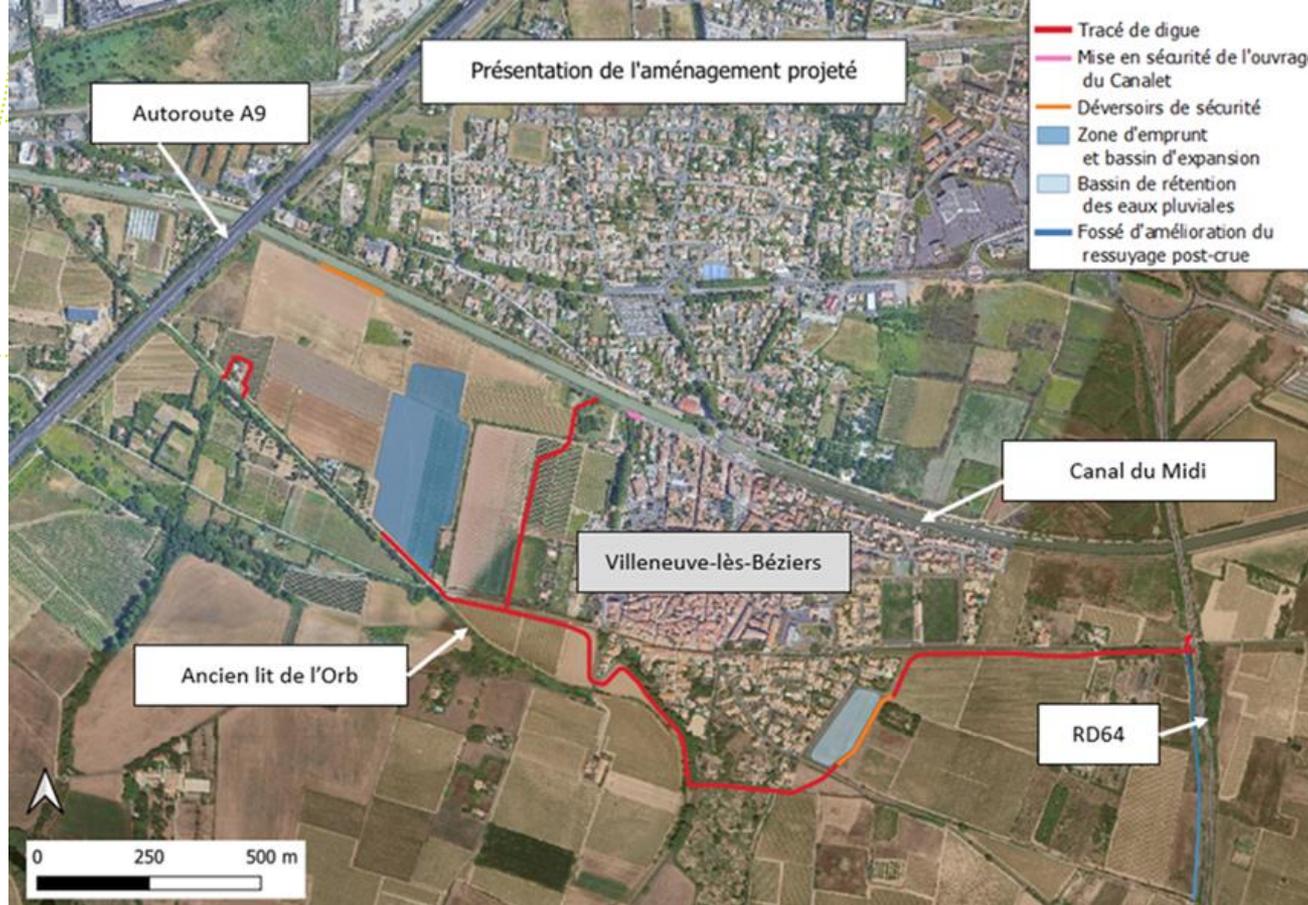


Les digues de Villeneuve et Portiragnes représentent 30% de l'enveloppe financière du PAPI 2024-2029.

La protection de Villeneuve-les- Béziers contre les inondations de l'Orb



Photo aérienne de Villeneuve les Béziers pendant la crue de décembre 1995 (Source : EPTB Orb Libron)

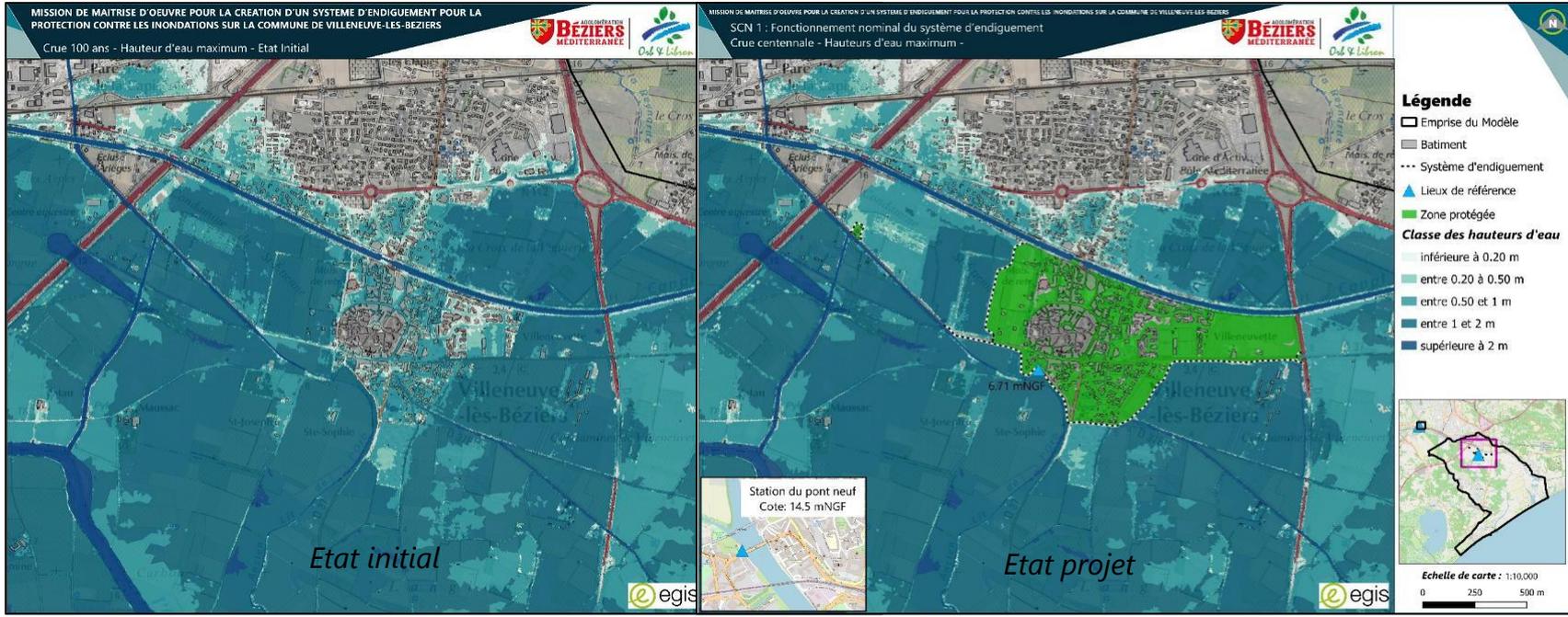
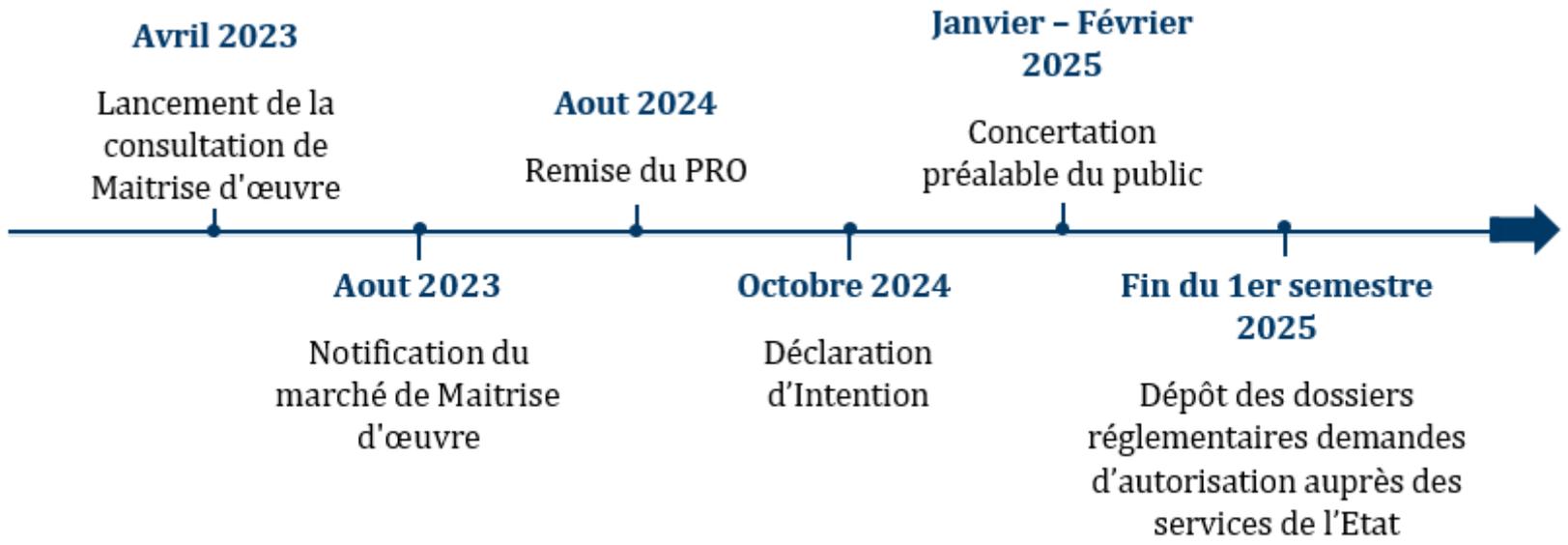


Projet : Création d'une digue de protection rapprochée en remblai à Villeneuve-lès-Béziers (classe B).

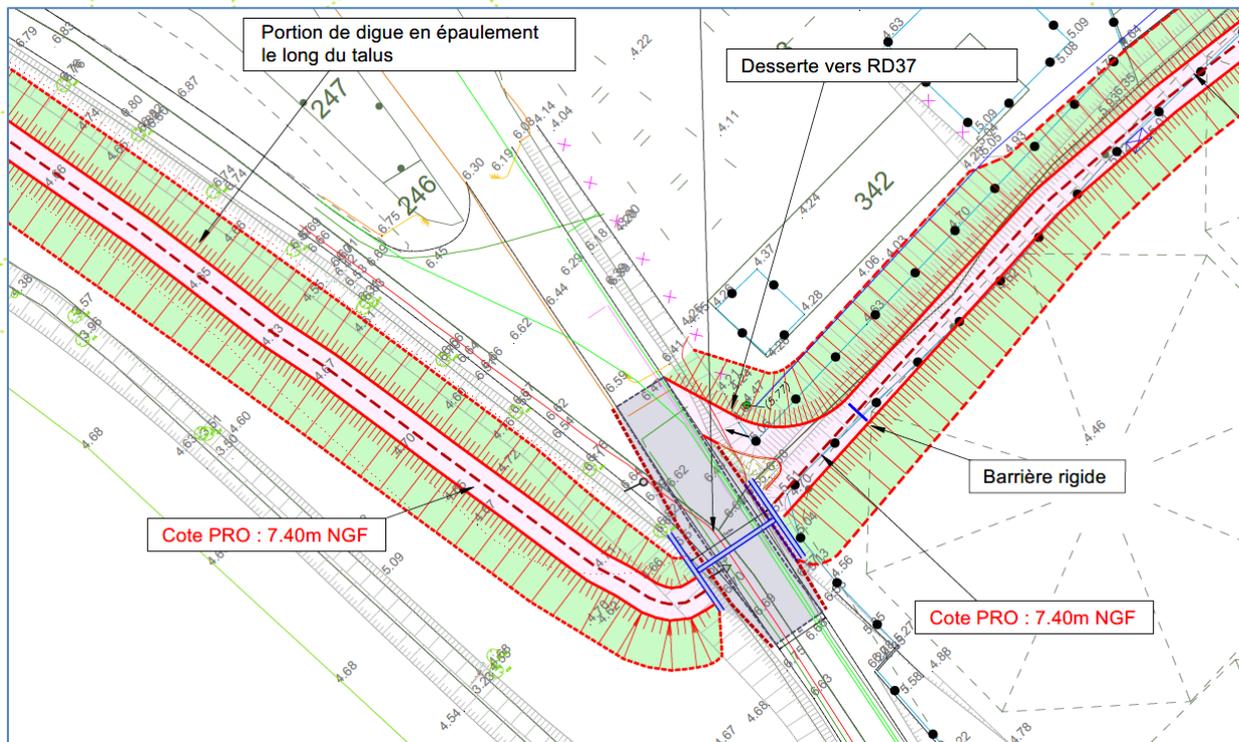
Objectifs :

Empêcher les inondations du centre-ville par débordements directs de l'Orb :
Neutralisation des débordements de l'Orb jusqu'à Q100

Assurer la gestion des eaux pluviales en cas de scénario de concomitance crue-pluie : **Gestion des eaux de ruissellement pour des pluies au sein de la zone protégée**



La protection de Villeneuve-les-Béziers



Vue en plan



Montant des travaux : ~5 M €

Concertation préalable du 13/01/25 au 21/02/25

Diffusion : avis légal, courrier à tous les habitants, page web et plaquette d'information.

Déroulé :

- **3 stands d'informations sur le marché**
134 personnes rencontrées
- **2 réunions publiques d'informations**
 - 114 participants
 - 32 questions posées
- **1 adresse électronique pour envoyer ses contributions** -> 19 mails reçus
- **Les registres papier** au siège de l'Agglomération et en Mairie

Résultats :

Poursuite du projet et du dialogue avec les habitants, confirmation du tracé (une modification ponctuelle)...



Cadre réglementaire

Dossier d'autorisation environnementale unique :

- Dossier Loi sur l'eau :
 - Etude d'impacts sur l'Environnement
 - Rapport de projet et dossier de plans associés
 - Etude de danger
- Demande de dérogation espèces protégées (à vérifier)
- DUP (avec enquête parcellaire conjointe)
- DIG
- (Mise en comptabilité du document d'urbanisme)
- Permis d'aménager
- Dossier d'autorisation spéciale au titre des sites classés

Calendrier

Fin été 2025 : Dépôt des dossiers règlementaires et négociations foncières

Fin 2025 (prévisionnel) : Enquête publique et dévoiements de réseaux par les concessionnaires

Printemps 2026 (prévisionnel) :

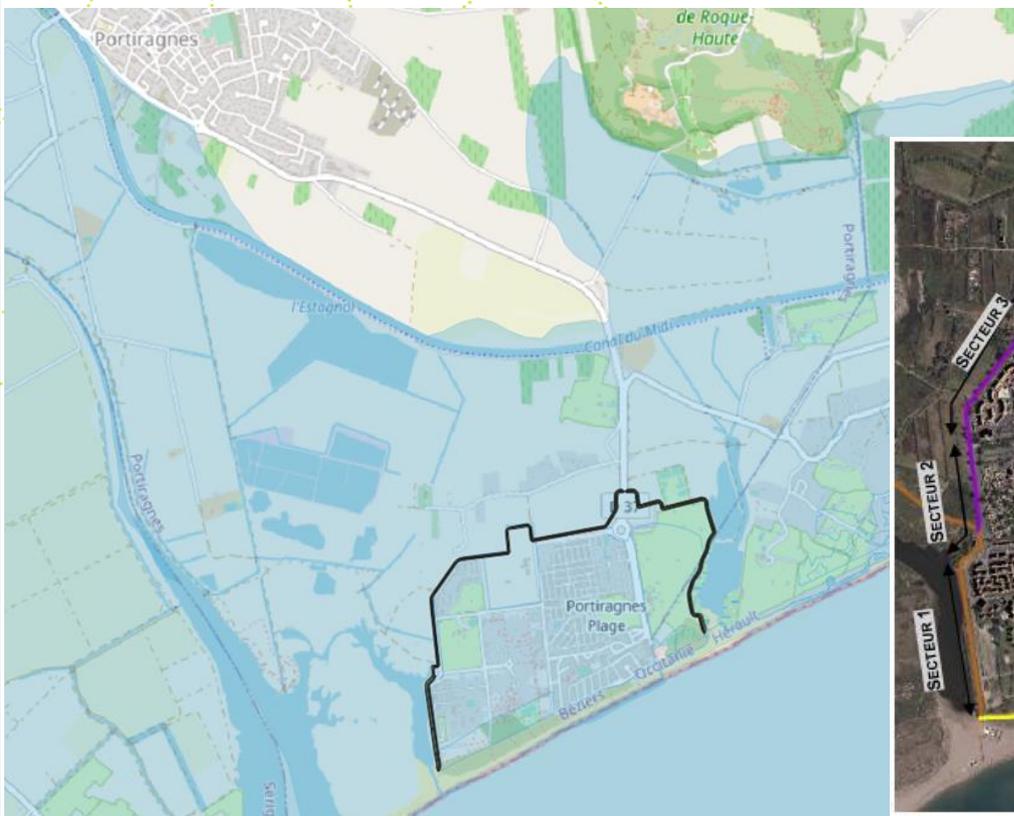
- Obtention des autorisations règlementaires / Saisie du CODERST
- Dépôt des demandes de subventions

Automne 2026 (prévisionnel) : Démarrage des travaux

La protection de Portiragnes-Plage contre les inondations de l'Orb



La protection de Portiragnes Plage



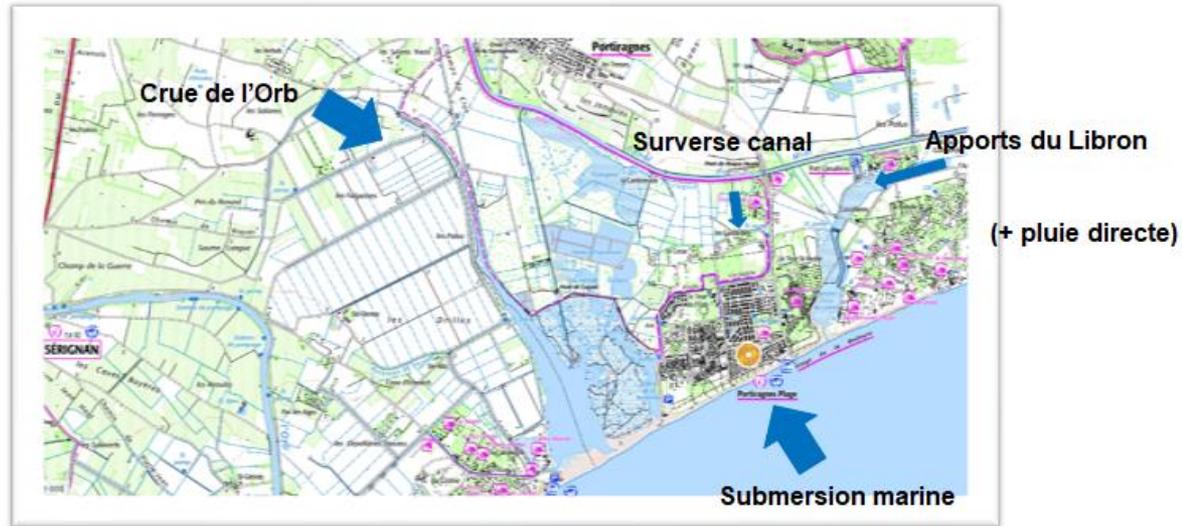
Projet : Finalisation de la protection rapprochée de Portiragnes-Plage par le confortement et la réhausse des ouvrages existants et la fermeture du système de protection (classe B) .

Objectifs :

Empêcher les inondations de la station par débordements de l'Orb : **neutralisation des débordements de l'Orb jusqu'à Q100** (pour un niveau marin décennal)

Assurer la gestion des eaux pluviales en cas de scénario de concomitance crue-pluie

En 2019 la CAHM et la commune réinterrogent le projet de protection vis-à-vis des autres aléas et actualisent le projet de digue.



Après une phase d'échanges avec la population, **une stratégie** de gestion des inondations est validée, comprenant **en complément de la réalisation de la digue** :

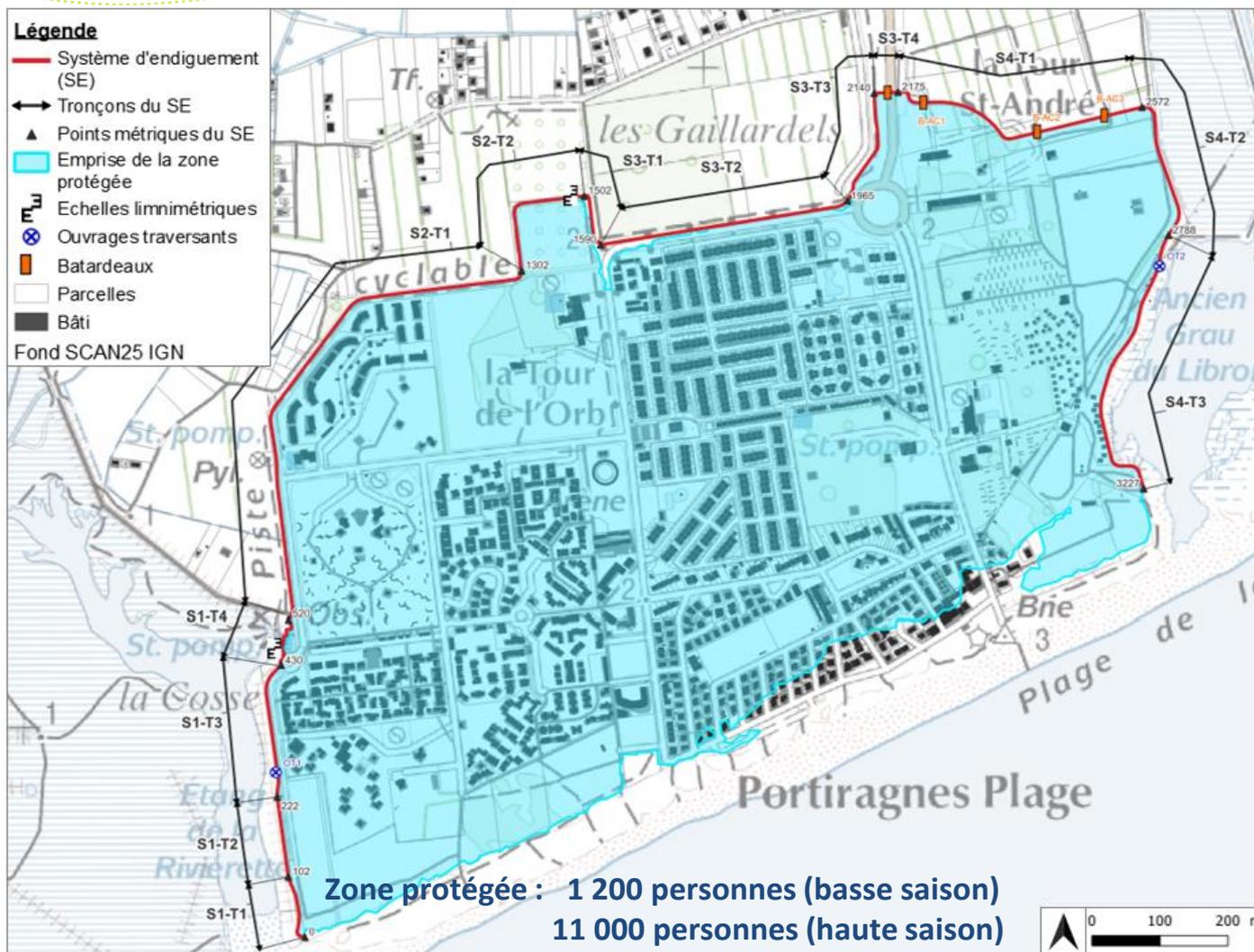
- La **gestion de crise** (plan communal de sauvegarde, réserve de sécurité civile, suivi pluviométrique par Prédic, zones refuges collectives...)
- La **gestion de l'aléa littoral** (suivi du trait de côte, rechargement)
- **L'amélioration du fonctionnement des exutoires en mer** Grande Maire et Grau du Libron, en lien avec le plan de gestion du delta de l'Orb (cf actions n°6-3 et 6-4 du PAPI)
- La **réduction de la vulnérabilité** des bâtis non protégés (cf Orb Alabri).

Une protection contre la crue centennale de l'Orb

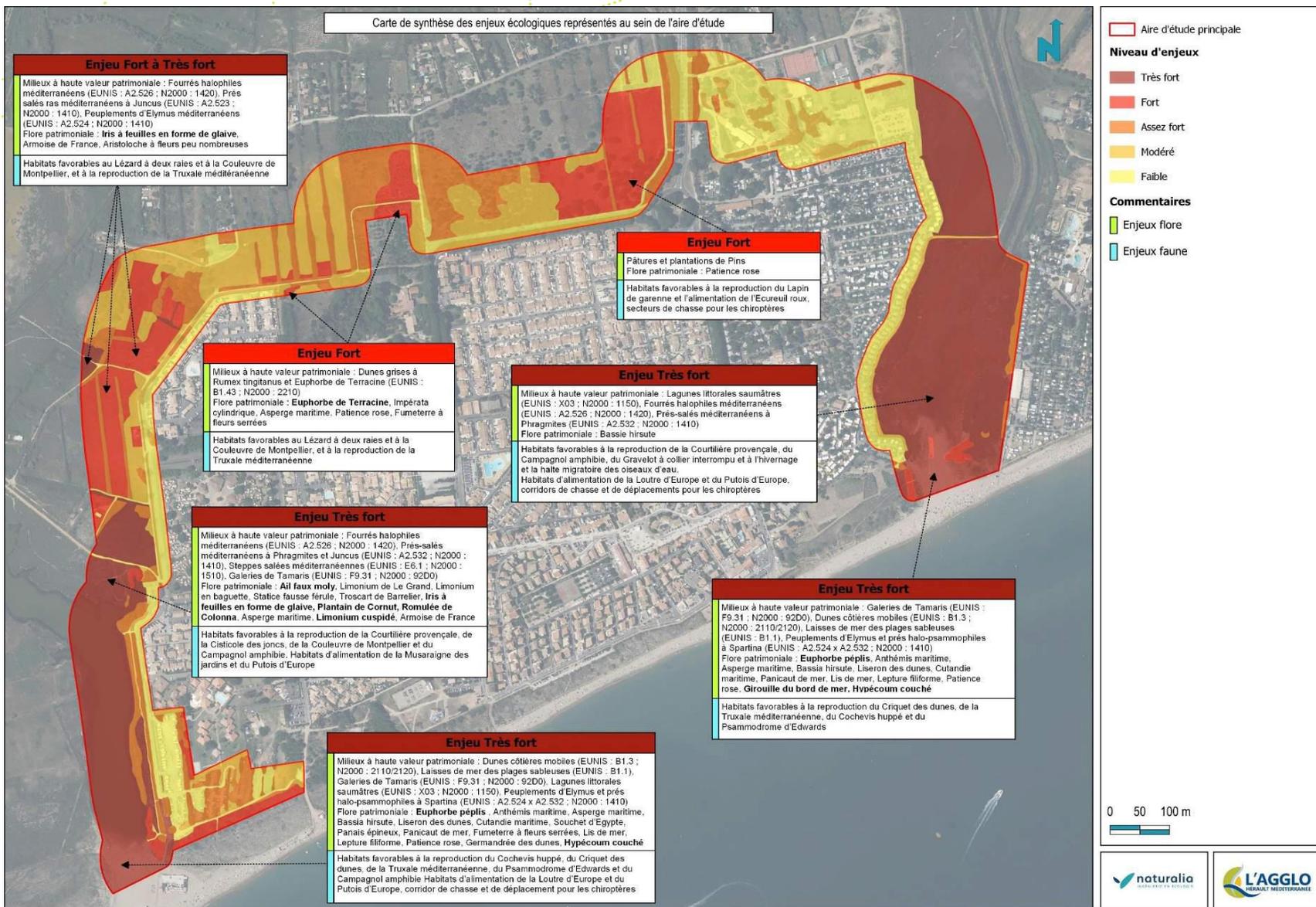
Mise en œuvre d'une digue de 3 227 ml

Coût estimatif de travaux ~ 4,3 M€HT

Pas d'impact hydraulique sur les enjeux périphériques hors digue



Un contexte environnemental très riche intégré au projet via la séquence Eviter Réduire Compenser



Cadre réglementaire

Dossier d'autorisation environnementale unique :

- Dossier Loi sur l'eau :
 - Etude d'impacts sur l'Environnement
 - Rapport de projet et dossier de plans associés
 - Etude de danger
- Demande de dérogation espèces protégées (à confirmer)
- Demande de porter atteinte aux alignements d'arbres
- Mise en compatibilité des PLU et permis d'aménager (à confirmer)

Calendrier

Concertation du public 30 juin au 31 juillet 2025

Jusqu'à septembre 2025 : Finalisation du Dossier d'Autorisation Environnementale

Novembre 2025 : Dépôt du dossier réglementaire *pour une autorisation en septembre 2026*

Fin 2025 : Elaboration des DCE

Printemps 2026 : Consultation des entreprises

Juillet 2026 (après autorisation) : Analyse des offres et négociation

Août / septembre 2026: Finalisation du Marché

Travaux en 2 tranches de 6 mois entre octobre et mars :

Saison 1 : octobre 2026 – mars 2027

Saison 2 : octobre 2027 – mars 2028



Merci de votre attention